



AUCAMVILLE

CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 03 AVRIL 2024

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

N° 2024.29

Nombre de membres :

Afférents au Conseil Municipal	29		
En exercice	29		
Qui ont pris part à la délibération	22	Pour :	22
		Contre :	0
		Abstention	0

Date de la convocation : 27 mars 2024

L'an deux mille vingt-quatre et le trois avril à dix-huit heures et quarante-cinq minutes, le Conseil Municipal de la Commune d'AUCAMVILLE s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au Salle du Conseil, sur convocation régulière, sous la présidence de Monsieur Gérard ANDRE, Maire.

Présents : M. Gérard ANDRE, Mme Roseline ARMENGAUD, Mme Valérie DREUILHE, Mme Annette BALAGUE, Mme Véronique FABREGAS, M. Francis MUSARD, Mme Monique PONS, M. Jean-Charles VALMY, M. Patrick DUBLIN, M. Nicolas TOURNIER, Mme Marie CLAIREFOND, Mme Nelly DENES, M. Alexis FRIGOUL, M. Jean-Pierre JAMMES, Mme Christine MERLE-JOSE, M. Thierry RAFAZINE.

Pouvoir(s) : M. Fabrice IGOUNET pouvoir à Mme Annette BALAGUE, M. Patrick FERRARI pouvoir à M. Gérard ANDRE, M. Daniel THOMAS pouvoir à Mme Roseline ARMENGAUD, Mme Caroline CHALLET pouvoir à M. Jean-Charles VALMY, Mme Thérèse FOISSAC pouvoir à Mme Véronique FABREGAS, M. Laurent TALBOT pouvoir à M. Francis MUSARD.

Absent(s) excusé(s) : M. Félix MANERO, Mme Caroline ANDREU, M. Jean-Jacques BECHENY, Mme Lylia CHALLAL, M. Bertrand DEBUISSER, Mme Mireille OVADIA, Mme Hélène TOULY.

Secrétaire de séance : Mme ARMENGAUD.

Objet de la délibération : PROLONGATION EMPLOI NON PERMANENT : RESPONSABLE DE L'ESPACE ÉCONOMIE EMPLOI

Exposé :

La délibération n°2021.97 en date du 7 septembre 2021 a créé le service économie emploi avec la création d'un poste de responsable au grade d'attaché en contrat projet pour une durée de 3 ans.

L'Espace Économie Emploi a en charge :

- l'accompagnement des entreprises-commerçants-artisans,
- la relation avec les partenaires du service public de l'emploi,
- la gestion des projets en lien avec l'emploi et le développement économique du territoire,
- l'accueil et l'orientation des demandeurs d'emploi vers les personnes compétentes.

Ces missions devant encore se poursuivre, il est proposé de renouveler le contrat de projet pour 3 années supplémentaires.

Décision :

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales,
Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,
Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment les articles 34,
Vu le décret n°87-1099 du 30 décembre 1987 portant statut particulier du cadre d'emplois des attachés territoriaux,
Vu la délibération n°2021.97 du 7 septembre 2021 créant le service économie emploi et le poste de responsable dudit service,

Entendu l'exposé de M. ANDRE, Maire, et après en avoir délibéré,

Décide

Article 1 : d'approuver la prolongation de ce poste non permanent pour une durée de 3 ans.

Article 2 : de prévoir les dépenses correspondantes au budget.

Le Maire,

Gérard ANDRE

